

Double prix du blé—Loi

Je dois répéter ce que j'ai dit au début de mes remarques, à savoir que le prix du blé destiné à la consommation humaine nationale est effectivement gelé. Fait remarquable, deux biens de consommation essentiels produits dans l'Ouest sont actuellement gelés, et il s'agit du blé et du pétrole. Et pourtant le ministre, dont l'intérêt pour l'Ouest est bien connu, et en dépit des réticences de son gouvernement à l'égard du blocage des prix, autorise le gel du prix de ces biens de consommation essentiels pour tous les consommateurs du Canada.

Je trouve extrêmement troublant que le ministre laisse entendre qu'il a l'intention d'examiner le tarif-marchandises du Pas-du-Nord de Corbeau qui depuis des années est la Grande Charte des producteurs de céréales de l'Ouest. Les commentaires du ministre des Transports (M. Marchand) et du ministre responsable de la Commission du blé (M. Lang) sont à cet égard assez contradictoires. J'espère que le ministre nous fera savoir sous quelle forme s'effectuera la révision de ce tarif, et qu'il nous informera de la politique qu'il a adoptée en ce qui concerne la manutention et le transport des céréales.

J'espère également que la promesse d'équilibrer le tarif-marchandises sera bientôt tenue. D'après cette promesse, faite aux ministres de l'Agriculture de l'Ouest il y a environ un an, nous obtiendrions de meilleurs tarifs pour le transport de la viande de bœuf de l'Ouest au centre du Canada. Nous espérons bien que le gouvernement agira avec plus de célérité qu'il ne l'a fait au cours des douze derniers mois pour faire disparaître les diverses anomalies et inégalités qui existent dans le tarif-marchandises au Canada depuis 18 mois et qui ont fait l'objet de débats à la Chambre.

A mon avis, le bill serait meilleur si le ministre voulait bien accepter les amendements dont j'ai parlé. Les céréaliculteurs de l'ouest du Canada auraient alors lieu de s'en louer, et il apporterait une certaine stabilité au commerce des céréales au Canada. Tel quel, le bill ne me semble pas apporter beaucoup au céréaliculteur de l'Ouest.

J'aimerais ajouter quelque chose d'autre au sujet du blé. Il me semble que le prix initial est beaucoup trop bas, compte tenu des prix actuels sur le marché international et compte tenu également du marché canadien. J'exhorte le ministre à procéder immédiatement à un rajustement.

Je viens d'avoir un appel d'un céréaliculteur de Vermilion. Il me dit qu'il touche \$1.80 le boisseau de blé vendu à l'élevateur par l'entremise de la Commission canadienne du blé. Il pourrait le vendre pour l'alimentation du bétail à \$2.80 le boisseau, bien qu'il ne s'agisse pas là de blé fourrager. Beaucoup de céréaliculteurs ne savent pas à quel saint se vouer, et ils cherchent conseil.

Avec un éventail de prix de \$5 à \$6, il me semble tout à fait raisonnable de demander un rajustement rapide, car les producteurs ont actuellement besoin d'argent pour payer les frais de la ferme, régler leurs dettes et se préparer à un long hiver que j'espère clément.

Pour conclure, j'ose espérer que le ministre examinera sérieusement mes propos et se décidera à aider les céréaliculteurs de l'Ouest. Il est urgent de le faire, je crains en

[M. Mazankowski.]

effet que la récolte de blé de cette année soit de qualité inférieure; elle rapportera donc moins et il s'ensuivra une diminution du revenu brut et net des céréaliculteurs.

De nombreux céréaliculteurs et petits éleveurs se trouvent dans une situation difficile. Un rajustement du prix initial et l'assurance donnée d'une stabilité du marché du blé, au moins au Canada, seraient deux moyens de créer un climat favorable à l'agriculture.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, le projet de loi C-19 dont nous sommes saisis ce soir est presque identique au projet de loi C-33 qui est mort au cours de la dernière législature. La seule différence entre les deux est leur date d'entrée en vigueur. Le bill C-33 dont nous aurions traité pendant la dernière législature serait entré en vigueur plusieurs mois plus tôt, mais vendredi dernier le Parlement a approuvé, dans le budget supplémentaire, les fonds pour tous ces mois passés dont nous n'avons pas traité eu égard au présent projet de loi.

Le projet de loi que nous débattons aujourd'hui traite essentiellement de deux ou trois choses. Il fixe le prix minimum du blé et du blé Durum pour les sept prochaines années. Ce prix minimum est garanti aux céréaliculteurs quel que soit le prix international pour le blé et c'est le prix qu'ils recevront pour le blé qu'ils vendent sur le marché intérieur. Je crois que c'est là une mesure que tous les députés appuient en principe et c'est une mesure que notre parti prône depuis longtemps. Avant que je m'occupe activement de politique, je me souviens d'avoir entendu un porte-parole de notre parti demander l'adoption d'un système à deux prix et des prix garantis. A cette époque, des membres du cabinet avaient rejeté cette proposition la qualifiant d'ineptie socialiste, de projet absolument farfelu. Un des principaux détracteurs de cette proposition, comme le dit le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), était un sénateur de la Saskatchewan. Et maintenant cette ineptie utopique est en voie de devenir une loi. Peut-être que les pressions qui se sont exercées au cours de la dernière législature ont obligé le gouvernement à ouvrir les yeux et à se pencher sur les besoins de l'agriculteur de l'Ouest.

● (2140)

La subvention prévue par le projet de loi est de \$1.75. Cela veut dire que si le prix international du grain est de \$3.25, le céréaliculteur, grâce à la subvention, recevra \$5 le boisseau. Si le prix garanti pour le blé Durum est de \$5.75, il recevra, grâce à la subvention de \$1.75, \$7.50 le boisseau.

On devrait faire valoir que ce n'est pas seulement le consommateur qui fait les frais d'une telle mesure. Comme l'a déjà démontré le député de Vegreville (M. Mazankowski), l'agriculteur encaisse une perte à cause du système actuel du double prix. Samedi soir, j'ai pris connaissance de quelques chiffres et j'ai appris que le blé se vendait \$6.04 sur le marché international. C'est presque un dollar de plus que l'agriculteur ne reçoit pour les céréales qu'il vend au pays et qui sont destinées à la consommation humaine. Autrement dit, le gouvernement consent à un sacrifice pour maintenir le pain à un prix inférieur. Essentiellement, c'est un pas dans la bonne voie, mais cela devrait être permanent.